

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 517844/512622

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSISON DE L'UNION
AFRICAIN, S.E. M. MOUSSA FAKI MAHAMAT, À L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DU DIALOGUE DE HAUT NIVEAU
UNION AFRICAINE-NATIONS UNIES
SUR LES DROITS DE L'HOMME**

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

24 AVRIL 2018

Monsieur le Haut-Commissaire des Nations unies aux Droits de l'homme,

Chers collègues et amis des Nations unies et de l'Union africaine,

Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue au siège de l'Union africaine à l'occasion de ce Dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme.

Cet événement symbolise tant notre détermination commune à faire avancer la cause des droits de l'homme que l'étroitesse du partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies. Je suis sûr que les recommandations qui en seront issues permettront de poser un nouveau jalon dans la poursuite des objectifs qui sont les nôtres.

Permettez-moi, Monsieur le Haut-Commissaire, de saisir cette occasion pour vous rendre un hommage mérite, alors que vous vous apprêtez à quitter vos hautes fonctions. Votre engagement, la force de vos convictions et le dévouement avec lequel vous vous êtes acquitté de vos lourdes responsabilités constituent une source d'inspiration et d'encouragement pour tous ceux qui ont fait leur combat pour le respect de la dignité humaine.

L'action que vous avez conduite est d'autant plus remarquable qu'elle est intervenue dans un contexte qui est loin d'être favorable, comme le montrent la montée de la xénophobie et du racisme, ainsi que les replis identitaires dont ils s'accompagnent.

Mesdames et Messieurs,

Le combat pour les droits de l'homme est une partie intégrale de l'agenda de l'Union africaine. Il est une composante essentielle des efforts que nous déployons pour l'épanouissement des peuples africains.

Ce combat est certes ancien, car enraciné dans la lutte contre la domination coloniale et raciale. Mais il n'a rien perdu de son actualité, car la quête de la dignité humaine reste au cœur de l'entreprise dans laquelle est engagée l'Union africaine.

Depuis l'accession de nos États à l'indépendance, nous avons accompli des avancées importantes sur la voie de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Nous disposons aujourd'hui d'un impressionnant arsenal légal et institutionnel.

Cet arsenal complète et renforce les obligations universelles auxquelles ont souscrit nos États. Son impact sur le terrain est réel. Qu'il suffise ici de relever l'action de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, basée à Banjul, et celle de la Cour éponyme, qui a son siège à Arusha.

En dépit de ces avancées, nous nous devons de reconnaître qu'un long chemin reste encore à parcourir pour réaliser pleinement les aspirations qui sont les

nôtres en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Il existe un écart évident entre les engagements pris et la réalité sur le terrain.

La décision du Sommet de Kigali de juillet 2016 de déclarer 2017-2026 comme Décennie des Droits de l'homme et des peuples nous offre l'occasion de combler les insuffisances constatées. A cet égard, un accent particulier devra être mis tant sur la signature et la ratification des instruments existants que sur leur mise en œuvre effective.

L'Afrique ne saurait se satisfaire de simples proclamations: celles-ci doivent être traduites dans les faits. J'exhorte les États membres à redoubler d'efforts à cette fin. Il y va de notre crédibilité vis-à-vis de nos peuples.

Pour ma part, j'entends agir pour renforcer la capacité des différentes institutions africaines de promotion et de protection des droits de l'homme à remplir les mandats qui sont les leurs.

Il s'agit ici de faire en sorte qu'elles disposent des moyens humains et financiers dont elles ont besoin. Mais il s'agit aussi de protéger leur indépendance et leur liberté d'action, qui sont les garanties de l'exécution effective et transparente de leurs mandats.

Mesdames et Messieurs,

Le combat pour les droits de l'homme ne peut être gagné que s'il s'inscrit dans un cadre plus large de transformation politique et économique de nos sociétés. L'Agenda 2063 constitue la feuille de route devant guider ces efforts.

Je voudrais, à cet égard, souligner que l'action de promotion et de protection des droits de l'homme est inséparable de la poursuite et de l'intensification des efforts visant à régler les conflits qui déchirent le continent.

Ces conflits se caractérisent par des exactions innombrables contre les civils et des violations massives des droits humains les plus fondamentaux. La situation au Soudan du Sud en est une tragique et triste illustration.

A cet égard, l'Union africaine s'est fixée l'ambitieux objectif de faire taire les armes à l'horizon 2020. La réalisation de cet objectif requiert des efforts soutenus de la part de tous les acteurs africains concernés, mais aussi un soutien international effectif. Elle suppose une réelle synergie d'actions.

De même, devons-nous œuvrer à l'approfondissement des processus démocratiques sur le continent. L'élargissement des espaces politiques ne peut que faciliter le respect des droits de l'homme. S'il est vrai que des progrès significatifs ont été réalisés sur ce plan, il n'en reste pas moins vrai que beaucoup reste encore à faire.

Enfin, nous devons mener une action soutenue pour le développement socio-économique du continent et la lutte contre la pauvreté. Les droits de l'homme ne sauraient se limiter à la seule sphère politique. Ils doivent aussi viser à promouvoir le bien-être socio-économique.

Sans amélioration substantielle des conditions de vie de nos populations, nous courons le risque d'une forme de désillusion et de scepticisme, qui ne peut qu'affaiblir la vitalité de la démocratie sur le continent. De ce point de vue, les jeunes et les femmes, qui sont souvent victimes de graves atteintes à leurs droits, doivent être au centre de nos préoccupations, de nos actions.

Mesdames et Messieurs,

Dans l'action qui est la nôtre, le soutien de la communauté internationale est un impératif. C'est pourquoi je me réjouis de la coopération qui s'est instaurée entre l'Union africaine et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Le présent Dialogue de haut niveau nous offre une opportunité unique de convenir d'actions concrètes pour faire avancer la mise en œuvre des instruments africains de promotion et de protection des droits de l'homme et favoriser une plus grande prise de conscience de l'importance que revêt cet agenda.

Je relève aussi avec satisfaction le soutien que nous apportent d'autres partenaires, notamment bilatéraux.

Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit que l'action qui est la nôtre ne peut aboutir que si elle repose sur une véritable appropriation africaine. Le combat pour les droits de l'homme en Afrique doit d'abord et avant tout être celui du continent.

L'action internationale doit viser à conforter ce leadership et cette appropriation. Sans en rien diminuer la force de nos engagements et la fermeté de notre détermination à les traduire dans les faits, la communauté internationale doit être sensible aux contextes spécifiques qui sont quelquefois les nôtres et aux impératifs qui bornent notre action.

A ce propos, je voudrais souligner la nécessité d'une approche intelligente et pragmatique de la problématique de la justice et de la paix dans les pays sortant de conflits, ainsi que de la façon dont le principe fondamental de lutte contre l'impunité doit être compris.

Très souvent, les acteurs non-Africains tendent à avoir une conception restrictive de la justice, comprise sous le seul prisme de sa dimension criminelle, celle-ci devant prévaloir sur toute autre considération, notamment celle relative à la paix.

Or dans le contexte des guerres civiles africaines, qui mettent aux prises des communautés entières sur des bases ethniques, donner le primat à la justice criminelle revient, en fait, à perpétuer le conflit. La violence politique est différente de la violence criminelle. Pour ignoble qu'elle soit, elle ne peut être traitée avec les mêmes instruments.

Dans l'approche de l'Union africaine, paix et réconciliation, d'une part, et justice, de l'autre, doivent être poursuivis de manière mutuellement complémentaire. Il ne s'agit pas de promouvoir l'impunité, mais de répondre à l'impératif de justice sans pour autant entraver les efforts de paix.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais conclure mon propos sans réitérer l'inquiétude qu'inspire à l'Union africaine l'affaiblissement du système multilatéral. Cet état de fait est lourd de dangers non seulement pour la paix mondiale, mais aussi pour les valeurs de dignité humaine, de tolérance et d'acceptation de l'autre qui sont au fondement des droits humains.

La montée de la xénophobie, du racisme et des égoïsmes nationaux, ainsi que l'exaltation des différences et les replis identitaires, constituent de graves défis. Ces postures et discours sont d'autant plus préoccupants qu'ils ne sont plus l'apanage de groupes extrémistes opérant en marge de la société.

Les lignes de l'intolérable ne cessent de reculer. Ce qui hier suscitait le scandale et l'opprobre passe aujourd'hui pour relever d'une certaine normalité. Notre capacité d'indignation s'est incontestablement érodée.

Nous devons tous nous mobiliser pour réaffirmer les valeurs qui nous sont communes, redire notre foi en la solidarité humaine, et affirmer haut et fort notre refus de tout ce qui déshumanise, sème les germes de la haine et banalise le rejet de l'autre. Il y va de l'avenir de notre planète.

Les déclarations courageuses faites à ce sujet par le Haut-Commissaire Zeid en nombre d'occasions offrent un solide socle pour l'action commune qui doit être la nôtre dans les mois et années à venir. Puissent-elles sonner l'heure de la prise de conscience et celle de la mobilisation.

Je vous remercie de votre aimable attention.